



Bulletin Officiel

N° 4729 Vendredi 14 Novembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DE LA LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY 2

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT- CREDIMMO 1 3

FCC BIAT- CREDIMMO 2 4-5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT 6-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 » 13-15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1» 16-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 » 19-23

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI LEASING 2014» 24-29

COURBE DES TAUX 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 31-32

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 /9/2014

- SICAV BH OBLIGATAIRE
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DE LA LIQUIDATION D'UN OPCVM
SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY

Fonds Commun de Placement en état de liquidation

Agrément du CMF n°15-2009 du 29 avril 2009

Agrément du CMF de la liquidation n°39-2014 du 18 septembre 2014

Adresse : 5 rue Mustapha SFAR - 1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP SMART EQUITY, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation du fonds suite à l'expiration de sa durée de vie a été clôturée et que **la valeur liquidative a été valorisée à 1 463,337 D.**

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera réglé par chèque auprès de SMART ASSET MANAGEMENT **le jeudi 20 novembre 2014.**

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire SMART ASSET MANAGEMENT sis au 5 rue Mustapha SFAR - 1002 Tunis Belvédère.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT-CREDIMMO1 INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE ALLANT DU 01-07-2014 AU 30-09-2014

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
juillet-14	88 033,180	152,103	88 165,283	1,23%
août-14	21 084,027	0,000	21 084,027	0,30%
septembre-14	71 712,028	336,491	72 048,519	1,06%
TOTAL	180 809,235	488,594	181 297,829	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
18 609,987	6 421,382	25 031,369	0,37%

C. Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.07.2014 au 30.09.2014

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	7 388 879,831	7 470,978
Recouvreur	0,40%	7 388 879,831	7 470,978
Dépositaire	0,05%	7 388 879,831	933,872
TOTAL			15 875,829

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 30.09.2014

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
FTA 5,5% Février 2020	25	24 080,000	704,452	165,753	24 950,205
FTA 5,5% Février 2020	183	176 265,600	5 735,671	634,233	182 635,504
TOTAL					207 585,709

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BIZC OCT 2016	2151	1 500 107,400
TOTAL		1 500 107,400

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Récupération partielle
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2009	
	30/09/2009	Récupération partielle
2010	31/07/2010	
	31/10/2010	Mise en jeu de garantie réelle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération partielle
	31/12/2011	Récupération totale
2012	30/09/2012	Récupération partielle
	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2013	31/01/2013	Récupération partielle
	28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle
	30/04/2013	
	30/09/2013	
	30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu

AVIS DES SOCIETES

FCC BIAT-CREDIMMO2
INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE
ALLANT DU 01-07-2014 AU 30-09-2014

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
juillet-14	8 460,697	13,688	8 474,385	0,07%
août-14	0,000	0,000	0,000	0,00%
septembre-14	21 109,521	112,781	21 222,302	0,19%
TOTAL	29 570,218	126,469	29 696,687	

B. Le défaut de paiement**Montant cumulé des impayés**

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
15 664,542	5 540,408	21 204,950	0,19%

C. Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.07.2014 au 30.09.2014

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	11 874 145,745	12 006,081
Recouvreur	0,40%	11 874 145,745	12 006,081
Dépositaire	0,05%	11 874 145,745	1 500,760
TOTAL			25 512,921

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 30.09.2014**(le compte d'accueil)**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 5,5% Février 2020	40	38 528,000	1 127,123	265,205	39 920,328
BTA 5,5% Février 2020	1	963,300	30,438	4,370	998,108
BTA 5,5% Février 2020	250	240 800,000	7 835,616	866,438	249 502,054
TOTAL					290 420,490

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BIZC OCT 2016	1022	750 699,880
TOTAL		750 699,880

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/10/2008	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
	31/12/2008	Arrangement à l'amiable
2009	31/03/2009	Arrangement à l'amiable
	31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2010	31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2010	
	30/11/2010	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
2011	30/04/2011	Récupération totale
	31/08/2011	
	30/11/2011	Garantie en attente de mise en jeu
2012	30/04/2012	Récupération partielle
	31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/05/2012	Arrangement à l'amiable
	30/06/2012	Récupération partielle
	30/09/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	31/12/2012	Arrangement à l'amiable
2013	28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/03/2013	Récupération totale
	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	31/05/2013	
	30/06/2013	Récupération partielle
	30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu
30/11/2013	Récupération totale	
2014	28/02/2014	Garantie en attente de mise en jeu
	31/03/2014	
	30/06/2014	
	31/08/2014	

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
 Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis
 Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
 « Emprunt Subordonné BIAT 2014 »
 sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 23 mai 2014 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 MD sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 17 septembre 2014, a décidé d'émettre au courant du dernier trimestre 2014 un emprunt obligataire subordonné, pour une enveloppe de 50 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
ùA	5 ans	7,35% et/ou TMM+1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM+2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

A cet effet, le Conseil d'Administration a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'émettre cet emprunt soit auprès d'investisseurs identifiés soit sur le marché obligataire de la cote de la Bourse en fonction des opportunités qui se présenteraient.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la BIAT a décidé l'émission dudit emprunt sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50.000.000 de dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées, d'une valeur nominale de 100 dinars.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **20/11/2014** et clôturés au plus tard le **19/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (50.000.000 de dinars)

- Suite -

- est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au 19/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2014 » permettra à la banque d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois et d'enrichir la gamme de ses produits et services.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné BIAT 2014 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Cessibilité des obligations :** Librement cessibles.

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/12/2014, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **19/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- Suite -

- ✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

- **Amortissement-remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **19/12/2019** pour la catégorie A et le **19/12/2021** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **19 décembre de chaque année**.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **19/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **19/12/2015** pour les catégories A et le **19/12/2017** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

Cette marge est de 1,90% pour la catégorie A et 2,05% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2014 » est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- Suite -

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,740 années pour la catégorie A et 4,301 années pour la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2014 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

- **Notation de la BIAT:** La notation de la BIAT par Moody's a été maintenue au courant de l'année 2014 comme suit :

Dépôts en dinars : Ba3/NP
 Dépôts en devises : B1/NP
 Solidité financière : E+, stable
 Perspective : Négative.

Définition des notes attribuées selon l'échelle de notation de Moody's Rating

- **Notation des dépôts bancaires à long terme**

Ba : Les banques notées Ba pour les dépôts offrent une qualité de crédit discutable. Souvent, la capacité de ces banques à faire face à des obligations ponctuelles en matière de dépôt peut s'avérer incertaine.

B : Les banques notées B pour les dépôts offrent une faible qualité de crédit. L'assurance de remboursement ponctuel pour faire face à leurs obligations en matière de dépôts est faible.

Moody's ajoute les numéros «1, 2, 3» pour chaque catégorie de notation entre Aa et Caa. Le «1» indique que la banque est dans la limite supérieure de sa catégorie de notation; le «2» indique que la banque est dans la moyenne de sa catégorie de notation; le «3» indique que la banque est dans la limite inférieure de sa catégorie de notation.

- **Notation des dépôts bancaires à court terme**

Not Prime (NP) : Les banques notées NP pour les dépôts offrent une discutable à faible qualité de crédit et une capacité incertaine à faire face à bonne date à leurs obligations de paiement en matière de dépôts à court terme.

- **Notation de la solidité financière**

E : Les banques notées E affichent une solidité financière intrinsèque très modeste avec une grande probabilité d'un soutien externe périodique ou éventuellement un besoin d'une assistance externe. Ces banques sont limitées par un ou plusieurs de ces facteurs: un fonds de commerce faible et limité, des fondamentaux financiers déficients pour un ou plusieurs aspects, ou un environnement opérationnel très imprévisible et très instable.

Moody's ajoute, quand c'est nécessaire, le signe «+» pour les notations en dessous de A et un signe «-» pour les notations au dessus de E afin de distinguer les banques appartenant à des catégories intermédiaires.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Même mode de représentation que les obligataires.

- Suite -

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 22 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 25 septembre 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2014-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 janvier 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 janvier 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 janvier 2020**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30 janvier 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30 janvier 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **25 novembre 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **30 janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22 février 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **25 novembre 2014** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2014-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 21 octobre 2014.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0874 en date du 07 novembre 2014, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-010 en date du 07 novembre 2014 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis e sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 »

Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE FACTORING réunie le **05/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 15 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **16/09/2014** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « Tunisie Factoring 2014-1 » d'un montant de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2% brut l'an au minimum et TMM+3% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ Taux : 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- ❖ Durée : 5 ans

- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE FACTORING 2014-1 »
- **Montant** : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Janvier 2015** seront décomptés et déduits du prix à partir de la date de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 Janvier 2015** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés comme suit 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée** : 5ans
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans
- **Duration (taux fixe)** : 2,732 années.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 Novembre 2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble INTEGRA, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15 Janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 Janvier 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **15 Janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 Janvier 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» est **BBB (tun)** en date du **23/10/2014**.

- Suite -

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : TUNISIE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE FACTORING 2014-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0873** en date du **31 Octobre 2014**, du document de référence « Tunisie Factoring 2014 » enregistré par le CMF sous le n° **14-009** en date du **20 Octobre 2014**, ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de TUNISIE FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs trimestriels seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20 Janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- **Taux fixe** de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

Notation de la société: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3^{ème} trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

- Suite -

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,980%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,965%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,958%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,920%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,147
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,942%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,966%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,079%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,103%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,114%	999,151
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,127%		
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015	5,167%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,256%	1 001,486
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,433%	903,905
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,484%	995,405
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,659%	1 027,175
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,814%		985,273
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,942%	985,111
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,970%	789,589
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,013%	982,820
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,936
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,304%		961,346
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,394
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,350%	955,766
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,426%		970,136

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,401	152,414		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,451	13,452		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,385	1,386		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,285	37,288		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,694	50,699		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	160,818	160,634		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	571,144	567,439		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,960	111,367		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,135	122,503		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,550	118,636		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,537	110,833		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	93,048	92,586		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	129,247	128,844		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,508	90,892		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	102,784	102,768		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 418,358	1 428,835		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 329,536	2 345,000		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	106,195	105,992		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,075	102,577		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	128,624	129,587		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 212,232	1 211,268		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,606	124,406		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,833	16,108		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 129,901	5 125,143		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 005,656	4 986,363		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,276	2,278		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,985	1,990		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,070	1,069		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,903	107,917
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,454	103,466
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,468	105,478
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,188	102,199
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,286	103,299
34 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,338	106,347
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,726	103,738
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,499	102,509
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,682	102,691
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,608	104,617
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,666	101,676
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,648	103,659
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,694	103,705
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,146	106,157
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	105,085	105,096
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,894	102,903
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,122	102,133
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,185	104,195
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,212	102,223
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,237	103,247
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,424	104,434
50 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	102,030	102,042
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	103,063	103,075
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,470	104,480
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,879	101,890
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,482	10,482
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,369	102,379
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,443	103,453

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,838	100,915
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,736	63,837
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,826	142,708
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 427,281	1 425,978
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	111,425	111,119
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	110,186	110,000
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	83,233	82,954
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,064	17,017
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	271,961	270,784
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,212	31,246
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 352,352	2 352,329
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	77,004	76,879
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,226	57,189
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,532	100,568
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,864	109,915
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,970	95,069
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,287	11,291
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,145	12,138
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,491	15,485
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,296	14,319
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,725	12,708
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,296	11,299
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,589	10,601
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,688	10,688
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	122,926	122,584
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,423	122,587
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,701	10,721
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	106,034	106,096
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	20,060	20,010
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,118	72,845
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,958	75,830
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,549	96,528
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	83,172	83,604
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	97,091	96,638
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	103,398	103,405
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,415	9,377
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,433	7,467
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	105,122	105,271
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	100,604	100,485
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	98,788	96,809
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	134,756	136,133
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,898	9,953
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	116,616	118,483
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	118,231	119,199
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	103,538	103,533
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	103,383	103,391
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	173,509	174,675
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,066	161,721
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	141,704	142,792
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	10 014,651	10 263,263
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,354	17,473
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,861	129,446
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	99,989	101,887
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,525	85,134
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	115,231	114,204
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 700,717	8 722,620
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,561	8,634
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,414	8,468

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2014.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 30 Septembre 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2014, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 30 Septembre 2014 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

2/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.

3/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 19,33 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH et Certificats de dépôts) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « SIFIB-BH », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incertitude portant sur la recouvrabilité de la dernière échéance de l'emprunt « HOURIA 2000 » décrite au point 1 et en dehors des observations formulées au niveau des points 2 et 3 sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 30 Septembre 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2014.

Tunis, le 30 Octobre 2014

Le Commissaire Aux Comptes
P/CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/09/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	79 607 636	92 862 322	90 151 452
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 120 814	3 110 766	3 143 941
b - Obligations et Valeurs assimilées		76 096 431	88 982 475	86 337 697
c - Autres Valeurs		390 392	769 080	669 814
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		31 872 267	43 328 992	27 977 096
a - Placements monétaires	3-3	17 688 757	15 323 435	14 752 551
b - Disponibilités		14 183 510	28 005 557	13 224 546
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		111 585 744	136 297 154	118 234 388
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	128 834	156 585	149 197
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	452 878	458 025	447 380
TOTAL PASSIF		581 713	614 610	596 577
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	107 507 934	131 655 884	113 009 676
CP 2 - Sommes distribuables		3 496 097	4 026 661	4 628 135
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		666	729	625
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 495 430	4 025 932	4 625 510
ACTIF NET		111 004 031	135 682 544	117 637 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		111 585 744	136 297 154	118 234 388

ETAT DE RESULTAT						
<i>arrêté au 30/09/2014</i>						
<i>(Unité : en Dinars Tunisiens)</i>						
	Notes	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	939 628	2 981 039	1 093 918	3 183 671	4 259 255
a - Dividendes		-	114 891	-	97 777	97 777
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		934 506	2 847 622	1 080 986	3 051 856	4 121 382
c - Revenus des autres valeurs		5 122	18 525	12 932	34 038	40 095
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	384 158	1 153 707	473 441	1 298 917	1 731 565
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 323 786	4 134 745	1 567 359	4 482 588	5 990 820
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	127 070	389 353	156 002	444 985	593 302
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 196 716	3 745 392	1 411 358	4 037 603	5 397 518
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	43 061	134 902	51 569	148 359	197 791
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 153 655	3 610 490	1 359 788	3 889 243	5 199 727
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 27 556	- 115 060	9 614	136 688	-572 217
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 126 099	3 495 430	1 369 403	4 025 932	4 627 510
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		27 556	115 060	-9 614	-136 688	572 217
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		29 726	-23 127	30 112	-14 934	18 240
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-1 179	234	-1 163	-3 479	-4 608
* Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 182 202	3 587 597	1 388 738	3 870 830	5 213 360

ETAT DE VARIATION DEL'ACTIF NET

arrêté au 30/09/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i>				
	<i>01/07/2014 au</i>	<i>01/01/2014 au</i>	<i>01/07/2013 au</i>	<i>01/01/2013 au</i>	<i>01/01/2013 au</i>
	<i>30/09/2014</i>	<i>30/09/2014</i>	<i>30/09/2013</i>	<i>30/09/2013</i>	<i>31/12/2013</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 153 655	3 610 490	1 359 788	3 889 243	5 199 727
b - Variation des +/- values potentielles					
sur titres	29 726	- 23 127	30 112	- 14 934	18 240
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 1 179	234	- 1 163	- 3 479	- 4 608
d - Frais de négociation de titres		-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	4 446 187	-	4 889 987	4 889 987
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	21 148 225	86 357 659	24 801 221	73 036 732	89 621 356
* Capital	20 904 900	84 449 900	24 547 800	71 717 500	87 975 100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 312 224	- 1 251 701	- 366 878	- 1 069 040	- 1 308 571
* Régularisations des sommes distrib.	555 549	3 159 461	620 298	2 388 272	2 954 826
b - Rachats	21 798 767	92 132 850	23 258 870	60 376 258	96 348 144
* Capital	21 537 100	90 009 400	22 991 200	59 198 000	94 412 100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 321 442	- 1 332 353	- 343 005	- 880 280	- 1 398 057
* Régularisation des sommes distrib.	583 108	3 455 803	610 675	2 058 538	3 334 102
VARIATION DEL'ACTIF NET	531 661	- 6 633 780	2 931 088	11 641 317	- 6 403 417
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	110 472 370	117 637 811	132 751 456	124 041 227	124 041 227
b - En fin de période	111 004 031	111 004 031	135 682 544	135 682 544	117 637 811
<u>AN 5 - Nombre d'action</u>					
a - En début de période	1 097 551	1 146 824	1 320 823	1 211 194	1 211 194
b - En fin de période	1 091 229	1 091 229	1 336 389	1 336 389	1 146 824
VALEUR LIQUIDATIVE	101,724	101,724	101,529	101,529	102,577
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,22%	4,15%	4,04%	3,91%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 / 09 / 2014
(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à 79 607 636 Dinars, contre un solde de 92 862 322 Dinars au 30/09/2013. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 30 Septembre 2014, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30/09/2014	% actif	Note/garantie
Titres de l'Etat	60 500	6 500 000,000	6 599 675,304	5,91%	
EMPRUNT NATIONAL 2014	60 000	6 000 000,000	6 083 303,014	5,45%	-
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000,000	516 372,290	0,46%	-
Obligations de sociétés	1 009 000	67 963 018,114	69 496 755,282	62,28%	
AIL 2010-1	8 000	160 000,000	163 240,329	0,15%	BBB+
AIL 2012-1	8 000	480 000,000	488 774,137	0,44%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 333 000,000	1 333 159,230	1,19%	-
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	999 808,846	999 931,747	0,90%	-
AMEN BANK 2010	40 000	2 933 177,143	2 944 354,017	2,64%	-
AMEN BANK 2011/1	40 000	2 800 000,000	2 801 871,781	2,51%	-
ATB 2007/1	20 000	1 440 000,000	1 467 514,873	1,32%	-
ATL 2009/3	25 000	500 000,000	515 445,206	0,46%	BBB
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	200 000,000	201 279,667	0,18%	BBB
ATL 2012-1	10 000	600 000,000	609 947,836	0,55%	BBB
ATL 2013/1	10 000	1 000 000,000	1 024 144,658	0,92%	BBB
ATL 2013-2	5 000	500 000,000	525 249,315	0,47%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	685 704,000	706 882,357	0,63%	-
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	300 000,000	300 605,773	0,27%	BB+
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	1 200 000,000	1 241 187,946	1,11%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 017 118,904	0,91%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	400 000,000	415 851,836	0,37%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000,000	772 512,329	0,69%	BBB+
BH 2009	75 000	6 345 050,000	6 547 024,363	5,87%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	2 571 000,000	2 607 402,542	2,34%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 714 000,000	1 737 404,694	1,56%	-
BH SUB 2007	10 000	200 000,000	207 782,944	0,19%	-
BNA 2009	25 000	1 666 550,000	1 701 456,340	1,52%	-
BTE 2009	30 000	1 500 000,000	1 502 761,644	1,35%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	420 000,000	420 703,409	0,38%	-
BTE 2011	10 000	1 000 000,000	1 031 070,071	0,92%	-
BTK 2009 (C)	15 000	1 099 800,000	1 128 872,951	1,01%	-
BTK 2012-1	10 000	857 150,000	895 024,288	0,80%	-
CHO2009	7 000	525 000,000	545 937,034	0,49%	BIAT
CHO-2009	2 000	150 000,000	155 186,933	0,14%	BIAT

CIL 2010/2	30 000	1 200 000,000	1 246 934,794	1,12%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	200 000,000	205 496,986	0,18%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	200 000,000	205 504,981	0,18%	BBB
CIL 2012/1	5 000	300 000,000	307 298,630	0,28%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	500 000,000	522 936,986	0,47%	BBB-
E S AMEN BANK 2008	7 500	526 875,000	537 587,877	0,48%	-
HL 2010/2	30 000	1 200 000,000	1 244 292,821	1,12%	BB+
HL 2010-1	10 000	200 000,000	202 535,189	0,18%	BB+
HL 2012/1	4 000	240 000,000	240 106,521	0,22%	BB
HL 2013/1	10 000	800 000,000	816 575,123	0,73%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000,000	517 317,808	0,46%	BB
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	200 000,000	200 804,821	0,18%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	200 000,000	200 804,821	0,18%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	240 000,000	244 488,066	0,22%	A B
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000,000	2 580 136,986	2,31%	A-
PANOBOIS 2007	5 000	100 000,000	102 478,904	0,09%	BTE
SERVICOM 2012	8 000	640 000,000	658 680,285	0,59%	BB
STB 2008/1	5 000	314 453,125	320 411,084	0,29%	-
STB 2008/2	25 000	1 718 750,000	1 773 844,178	1,59%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 466 400,000	1 499 105,943	1,34%	-
TL 2011-2	30 000	1 800 000,000	1 879 107,288	1,68%	BBB+
TL 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 017 123,288	0,91%	BBB+
TL 2012-2	15 000	1 200 000,000	1 242 915,946	1,11%	BBB+
TL 2013	16 000	1 280 000,000	1 309 850,302	1,17%	BB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	100 000,000	102 089,315	0,09%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	600 000,000	622 477,808	0,56%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	1 200 000,000	1 237 696,438	1,11%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	500 000,000	509 166,027	0,46%	-
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 000 000,000	1 008 745,206	0,90%	-
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	1 999 500,000	2 017 818,707	1,81%	-
UIB 2011-1	30 000	2 550 000,000	2 562 675,946	2,30%	-
UIB 2011-2	35 000	2 499 700,000	2 578 572,725	2,31%	-
UIB 2012-1	10 000	857 100,000	888 344,465	0,80%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	800 000,000	843 204,384	0,76%	BB
ATL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 021 304,110	0,92%	BBB
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	1 000 000,000	1 018 621,369	0,91%	BB+
FCC	1 400	388 169,600	390 391,877	0,35%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	207 308,000	208 546,504	0,19%	AAA
FCC BIAT P2	400	180 861,600	181 845,373	0,16%	AAA
OPCVM	29 726	3 097 788,652	3 120 813,836	2,80%	
AMEN TRESOR SICAV	29 726	3 097 788,652	3 120 813,836	2,80%	-
Total Général		77 948 976,366	79 607 636,299	71,34%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 939 628 Dinars du 01/07/2014 au 30/09/2014, contre 1 093 918 Dinars du 01/07/2013 au 30/09/2013, et se détaillent ainsi :

Désignation	3ème Trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
-Revenus des obligations	845 657	2 584 012	931 769	2 610 510	3 530 819
- Revenus des titres de l'état	88 848	263 610	149 216	441 346	590 564
- Revenus des FCC (*)	5 122	18 525	12 932	34 038	40 095
- Dividendes	-	114 891	-	97 777	97 777
Total	939 628	2 981 039	1 093 918	3 183 671	4 259 255

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à 17 688 757 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur au 30/09/2014	Garant/ Notes	% Actif
<i>Billets de Trésorerie</i>		15 368 640,176	15 691 295,488		14,06%
BT2812/281214STM	2000	2 000 000,000	2 080 022,222	BH	1,86%
BT2812/281214SIH MOURADI	2000	2 000 000,000	2 080 022,222	BH	1,86%
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000,000	1 031 922,222	BH	0,92%
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000,000	1 031 922,222	BH	0,92%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000,000	1 022 388,889	BH	0,92%
BDT2904/290416SIH MOURADI	1000	1 000 000,000	1 022 388,889	BH	0,92%
BDT310714/291014ML	20	985 951,124	995 629,239	F2	0,89%
BDT220914/211214ML	20	985 951,124	987 356,012	F2	0,88%
BDT150914/141214ML	40	1 971 902,247	1 976 897,403	F2	1,77%
BDT140714/111214SERVICOM*	40	1 952 769,915	1 977 644,426	-	1,77%
BDT060814/041214ML	30	1 472 065,766	1 485 101,742	F2	1,33%
<i>Certificats de dépôts</i>		1 995 585,547	1 997 461,689		1,79%
CD230914/131014CHARGUIA (BH)	3	1 496 689,160	1 498 013,496	-	1,34%
CD210914/111014H.SOUSSE (BH)	1	498 896,387	499 448,193	-	0,45%
Total		17 364 225,723	17 688 757,177		15,85%

* Le billet de trésorerie émis par la société SERVICOM et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement de titres coté en garantie de remboursement du billet.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/07/2014 au 30/09/2014, à 384 158 Dinars contre 473 441 Dinars pour la période allant du 01/07/2013 au 30/09/2013, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	3ème Trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
Intérêts des comptes à terme	249 606	611 955	283 035	760 341	997 983
Intérêts des billets de trésorerie	128 220	520 318	184 310	485 717	673 228
Intérêts des certificats de dépôt	6 332	21 434	6 096	52 858	60 354
Total	384 158	1 153 707	473 441	1 298 917	1 731 565

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013
<u>CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER</u>		
Montant	113 009 676	119 343 557
Nombre de titres	1 146 824	1 211 194
Nombre d'actionnaires	995	894
<u>SOUSCRIPTIONS REALISEES</u>		
Montant (Nominal)	84 449 900	71 717 500
Régul. des sommes non distribuables	-1 251 701	-1 069 040
Nbre de titres émis	844 499	717 175
<u>RACHATS EFFECTUES</u>		
Montant (Nominal)	90 009 400	59 198 000
Régul. des sommes non distribuables	-1 332 353	-880 280
Nbre de titres rachetés	900 094	591 980
<u>AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL</u>		
Variations des plus ou moins values potentielles sur titres	-23 127	-14 934
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	234	-3 479
<u>CAPITAL AU 30 SEPTEMBRE</u>		
Montant	107 507 934	131 655 884
Nombre de titres	1 091 229	1 336 389
Nombre d'actionnaires	990	970

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à 128 834 Dinars contre 156 585 Dinars au 30/09/2013, et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	126 774	155 705	148 017
Rémunération du dépositaire à payer	2 060	880	1 180
Total	128 834	156 585	149 197

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à 452 878 Dinars contre 458 025 Dinars au 30/09/2013, et détaille comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Jetons de présence	11 188	11 188	15 000
Actionnaires dividendes à payer	382 293	387 122	387 096
Etat retenues à la source	19 533	21 999	53
Honoraires du commissaire aux comptes	28 171	23 366	31 977
Redevances CMF à régler	9 177	11 050	10 336
TCL à payer	2 204	2 699	2 617
Autres rémunérations	312	600	300
Total	452 878	458 025	447 380

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à 1 180 DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôt avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la SIFIB BH sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien. La charge de gestion du 01/07/2014 au 30/09/2014, s'élève à 127 070 Dinars contre 156 002 Dinars du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	3ème Trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	126 774	388 473	155 705	444 105	592 122
Rémunération du dépositaire	296	880	297	880	1 180
Total	127 070	389 353	156 002	444 985	593 302

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/07/2014 au 30/09/2014, à 43 061 Dinars contre 51 569 Dinars du 01/07/2013 au 30/09/2013, et se détaille comme suit :

Désignation	3ème Trimestre 2014	30/09/2014	3ème Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
Redevances CMF	28 172	86 327	34 601	98 690	131 583
Honoraires du commissaire aux comptes	7 511	25 553	8 611	25 553	34 164
Jetons de présence	3 770	11 188	3 770	11 188	15 000
Rémunération du Président du Conseil	542	1 627	529	1 588	2 118
T.C.L	3 054	10 169	3 848	11 066	14 926
Autres charges	12	38	209	274	-
Total	43 061	134 902	51 569	148 359	197 791

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour.

Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS **ARRETES AU 30 Septembre 2014**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 septembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 44.986.634 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Juillet 2014 au 30 Septembre 2014 de 368.547 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2014 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Les charges de l'exercice 2013 n'ont pas pris en compte des agios débiteurs pour un montant de 5 369 dinars figurant dans le relevé bancaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT du mois de janvier 2014 et relatifs à l'exercice 2013. Le gestionnaire a contesté le bien fondé de ces agios auprès de la Banque de l'Habitat. Et le relevé bancaire du mois de juin 2014 a comporté un mouvement crédit de 4 389 dinars. De l'avis du gestionnaire, ce mouvement correspond à une régularisation des agios débiteurs sus-indiqués, avec un reliquat de 980 dinars demeurant non régularisé et devant impacter le deuxième semestre de 2014. Toutefois, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ne nous a pas encore communiqué l'avis de crédit qui correspond à cette allégation. Un montant de 679 dinars a affecté la valeur liquidative pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014. Le reliquat affectera le montant de la valeur liquidative des actions de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au cours du dernier trimestre 2014.

Le gestionnaire a déclaré doublement la retenue à la source relative à la facture du commissaire aux comptes de LA POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se rapportant à l'exercice 2013. Cette double déclaration s'est traduite par un actif fiscal de 664,660 dinars qui sera résorbé au cours du mois de décembre 2014 lors du règlement de la facture du commissaire aux comptes relative à l'exercice 2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 10,58% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat et 10,18% de son actif en titres émis ou garantis par Moderne Leasing. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 30 septembre 2014, 88,31% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

La POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 6,35% en actifs nets en parts ou actions d'autres OPCVM, cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 5% par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie et des certificats de dépôt effectués par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 30 Octobre 2014

Le commissaire aux comptes :

Samir Labidi

BILAN
au 30 SEPTEMBRE 2014
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	39 728,803	40 493,238	40 897,983
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 848,343	119,079	1 046,245
b - Obligations et Valeurs assimilées		36 880,460	40 374,159	39 851,738
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		5 257,831	7 493,986	3 726,550
a - Placement monétaires	3-3	4 581,402	7 090,585	3 522,897
b – Disponibilités	3-11	676,429	403,401	203,653
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		44 986,634	47 987,224	44 624,533
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	95,122	103,318	103,266
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	31,722	29,125	36,235
TOTAL PASSIF		126,844	132,443	139,501
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	43 621,466	46 604,848	42 939,799
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 238,324	1 249,933	1 545,233
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,406	0,438	0,403
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 237,918	1 249,495	1 544,830
ACTIF NET		44 859,790	47 854,781	44 485,032
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44 986,634	47 987,224	44 624,533

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2014

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 Au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 Au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	435,556	1 368,231	468,610	1 310,867	1 780,622
a - Dividendes		-	52,310	-	28,724	28,724
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		435,556	1 315,921	468,610	1 282,143	1 751,898
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	64,889	197,890	87,407	377,216	463,918
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		500,445	1 566,121	556,017	1 688,083	2 244,540
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	95,122	284,269	103,318	321,821	425,088
REVENU NET DES PLACEMENTS		405,323	1 281,852	452,699	1 366,262	1 819,452
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	18,274	54,517	19,297	58,385	83,795
RESULTAT D'EXPLOITATION		387,049	1 227,335	433,402	1 307,877	1 735,657
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-18,502	10,583	- 17,108	- 58,383	- 190,827
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		368,547	1 237,918	416,294	1 249,494	1 544,830
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		18,502	-10,583	17,108	58,383	190,827
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres *		31,136	- 6,078	13,209	- 6,550	- 5,379
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres *		- 8,351	9,498	- 1,446	47,468	51,738
* Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		409,834	1 230,755	445,164	1 348,796	1 782,016

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- valeurs potentielles sur titres » au lieu de « +/- valeurs réalisées sur cession des titres ».

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET					
Période allant du 01 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2014					
(Unité : 1000 TND)					
	Période du				
	01/07/2014	01/01/2014	01/07/2013	01/01/2013	01/01/2013
	Au	Au	Au	Au	Au
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013	31/12/2013
a - Résultat d'exploitation	387,049	1 227,34	433,402	1 307,88	1 735,66
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	31,136	-6,078	13,209	-6,55	-5,379
c - +/- values réalisées sur cession de titres *	-8,351	9,498	-1,446	47,468	51,738
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	1 547,11	-	1 648,07	1 648,07
AN 3 - Transaction sur le capital					
a – Souscriptions	1 374,65	5 669,15	740,896	33 384,21	42 393,51
* Capital	1 341,30	5 516,30	725,6	32 161,60	40 879,60
* Régularisation des sommes non distrib	-0,805	-3,327	-0,516	-27,267	-31,519
* Régularisations des sommes distrib	34,15	156,173	15,812	1 249,87	1 545,43
* Droits d'entrée					
b – Rachats	2 460,32	4 978,03	1 433,20	38 691,37	51 503,65
* Capital	2 409,60	4 837,40	1 401,20	37 241,30	49 631,50
* Régularisation des sommes non distrib	-1,938	-2,674	-0,932	-28,858	-34,821
* Régularisation des sommes distrib	52,662	143,307	32,927	1 478,93	1 906,97
* Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	-675,845	374,757	-247,135	-5 606,44	-8 976,19
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	45 535,64	44 485,03	48 101,92	53 461,22	53 461,22
b - En fin de période	44 859,79	44 859,79	47 854,78	47 854,78	44 485,03
AN 5 - Nombre d'actions					
a - En début de période (mille actions)	447,07	429,598	473,076	517,117	517,117
b - En fin de période (mille actions)	436,387	436,387	466,32	466,32	429,598
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	101,853	103,55	101,679	103,383	103,383
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	102,798	102,798	102,622	102,622	103,55
TAUX DE RENDEMENT	0,93%	2,75%	0,93%	2,67%	3,56%

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres ».

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2014
(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/09/2014** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **39.728.804** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-09-2014	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.653.393	32,57%	32,66%	
BTA 5,50% Octobre.2018	5.000	5.000.000	5.116.279	11,37%	11,41%	
BTA 5,50% mars.2019	9.200	9.200.000	9.537.114	21,20%	21,26%	
Titres émis par des sociétés	294.000	21.693.096	22.227.068	49,41%	49,55%	.
Amen BANK 2011-1	20.000	1.400.000	1.400.936	3,11%	3,12%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	333.250	333.290	0,74%	0,74%	-
ATL 2010-1	5.000	100.000	100.610	0,22%	0,22%	BBB
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.048.289	4,55%	4,57%	BBB (tun)
EO ATL 2013-2	5.000	500.000	525.249	1,17%	1,17%	BBB (tun)
ATTIJARI BANK 2010	13.000	742.846	765.791	1,70%	1,71%	
BH 2009	5.000	423.000	436.464	0,97%	0,97%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6,8%	10.000	857.000	869.134	1,93%	1,94%	BBB-
BH 2013-1VAR TMM+1,8%	10.000	857.000	868.703	1,93%	1,94%	BBB-
CHO 2009	2.000	150.000	155.187	0,34%	0,35%	BIAT
CIL 2010 -2	20.000	800.000	831.290	1,85%	1,85%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 201 (A)	4.000	240.000	244.488	0,54%	0,55%	A.BANK
STB 2010-1(B)	10.000	733.200	749.553	1,67%	1,67%	
STB sub 2011	30.000	2.142.600	2.213.356	4,92%	4,93%	
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	300.000	306.268	0,68%	0,68%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	400.000	414.985	0,92%	0,93%	BBB+
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	1.600.000	1.657.221	3,68%	3,69%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.580.137	5,74%	5,75%	.BBB
UIB 2011- catégorie B	20.000	1.700.000	1.708.451	3,80%	3,81%	
EO UIB 2012-1	20.000	1.714.200	1.776.689	3,95%	3,96%	
AIL 2013-1	15.000	1.200.000	1.222.645	2,72%	2,73%	A+(tun)
UBCI 2013-1	10.000	1.000.000	1.018.332	2,26%	2,27%	-
OPCVM	28.004	2.852.585	2.848.343	6,33%	6,35%	
SICAV.BH.OBLIGATAIRE	28.004	2.852.585	2.848.343	6,33%	6,35%	-
Total du portefeuille-titres		38.745.681	39.728.804	88,31%	88,56%	

La valeur des BTA au 30/09/2014 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 13.779 Dinars. Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-07-2014** au **30-09-2014**, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de **433.350** Dinars.

3-2. Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **435.556 DT** pour la période allant du **01-07-2014** au **30-09-2014**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 1/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des BTA	157.484	465.098	157.484	469.532	626.411
Revenus des OPCVM	0	52.310	0	28.723	28.724
Revenus des obligations	278.073	850.823	311.126	812.612	1.125.487
Total	435.556	1.368.231	468.610	1.310.867	1.780.622

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **4.581.402.DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% actif	Emetteur	Garantie
Bille de trésorerie.SH.El Kantaoui	2.000.000	2.084.067	4,63%	SH El Kantaoui	BH
Billet de trésorerie080914/081014ML	1.990.457	1.997.773	4,44%	MODERN LEASING	
CD 280914/081014	499.374	499.562	1,11%	BH	
Total	4.489.831	4.581.402	10,18%		

3-4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-07-2014** au **30-09-2014** un montant de **64.889 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 1/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des placements à termes	-	5.157	-	6.393	6.827
Intérêts des billets de trésoreries	55.751	159.349	84.384	274.571	350.039
Intérêts des certificats de dépôts	9.138	33.383	3.023	96.252	107.052
Total	64.889	197.890	87.407	377.216	463.918

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2014** au **30-09-2014** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2013** au **30-09-2013** se détaillent ainsi :

Libellé	2014	2013
Capital initial au 1er Janvier	.	.
Montant	42.939.799	51.642.038
Nombre d'actions	429.598	517.117
Nombre d'actionnaires	714	813
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	5.516.300	32.161.600
Régl des sommes non distribuables	-3.327	-27.267
Nombre d'actions émises	55.163	321.616
Rachats effectués		
Montant (nominal)	4.837.400	37.241.300
Régl des sommes non distribuables	-2.674	-28.858
Nombre d'actions rachetées	48.374	372.413
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres *	-6.078	- 6.550
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres*	9.498	47.468
Frais de négociation		
Capital au 30 Septembre		
Montant	43.621.466	46.604.848
Nombre d'actions	436.387	466.320
Nombre d'actionnaires	671	723

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres »

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **30-09-2014** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	400	6	406
Sommes distribuables exercice en cours	1.227.335	10.583	1.237.919
Total	1.227.734	10.589	1.238.325

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **95.122 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	16.786	18.233	18.223
Rémunération du distributeur à payer	78.336	85.085	85.043
Total	95.122	103.318	103.266

3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **31.722 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Etat retenues à la source	13.626	15.517	15.750
Honoraires du commissaire aux comptes	14.168	8.833	15.551
Redevances CMF à régler	3.662	3.828	3.989
Autres charges AGO amortis*	- 569	-	-
TCL à payer	835	947	945
Total	31.722	29.125	36.235

*Il s'agit d'une régularisation suite à une réestimation des charges de l'AGO

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire SIFIB BH Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-07-2014** au **30-09-2014** à **95.122 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 1/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	16.786	50.165	18.233	56.792	75.016
Rémunération du distributeur	78.336	234.104	85.085	265.029	350.073
Total	95.122	284.269	103.318	321.821	425.088

3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T C L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-07-2014** au **30-09-2014** à **18.274 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 1/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevances CMF	11.191	33.443	12.155	37.861	50.010
Honoraires du commissaire aux comptes	4.743	13.580	3.758	11.152	22.909
Autres charges AGO amortis	1.284	3.572	1.740	4.857	4.957
T C L	1.054	3.898	1.341	4.210	5.613
Autres charges	2	24	303	305	305
Total	18.274	54.517	19.297	58.385	83.795

3-11. Disponibilités.:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **676.428 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Dépôts à vue	676.429	403.401	203.653
Placements à terme	-	-	-
Total	676.429	403.401	203.653

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 556.282.924, un actif net de D : 553.833.023 et un bénéfice de la période de D : 4.517.708.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 octobre 2014,

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	395 193 489	387 277 077	369 758 388
Obligations et valeurs assimilées		383 789 607	374 674 441	357 947 694
Titres des Organismes de Placement Collectif		11 403 882	12 602 637	11 810 694
Placements monétaires et disponibilités		161 089 435	133 148 628	160 937 656
Placements monétaires	5	160 416 737	130 678 498	158 619 905
Disponibilités		672 698	2 470 130	2 317 751
Créances d'exploitation	6	-	515 679	4 760 830
TOTAL ACTIF		556 282 924	520 941 385	535 456 874

PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	1 404 799	1 289 044	1 351 121
Autres créditeurs divers	8	1 045 101	466 777	469 782
TOTAL PASSIF		2 449 900	1 755 821	1 820 903

ACTIF NET				
Capital	9	540 674 084	507 550 013	517 589 341
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 158 940	11 635 551	16 046 630
ACTIF NET		553 833 023	519 185 564	533 635 971
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		556 282 924	520 941 385	535 456 874

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	10	4 473 901	13 803 083	4 307 192	12 121 181	16 497 042
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 464 961	13 422 342	4 292 725	11 715 826	16 078 917
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		8 939	380 741	14 468	405 355	418 125
Revenus des placements monétaires	11	1 714 286	4 247 880	1 305 713	4 054 748	5 619 188
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 188 187	18 050 963	5 612 905	16 175 930	22 116 231
Charges de gestion des placements	12	(1 652 705)	(4 736 302)	(1 516 522)	(4 419 268)	(6 008 822)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 535 482	13 314 660	4 096 383	11 756 661	16 107 409
Autres produits		3 995	26 717	18 952	22 640	38 523
Autres charges	13	(156 159)	(450 171)	(148 590)	(423 021)	(578 887)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 383 318	12 891 207	3 966 745	11 356 280	15 567 045
Régularisation du résultat d'exploitation		190 154	267 733	376 300	279 271	479 585
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 573 472	13 158 940	4 343 045	11 635 551	16 046 630
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(190 154)	(267 733)	(376 300)	(279 271)	(479 585)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		97 948	(47 855)	64 697	18 407	137 877
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		36 442	410 288	96 871	142 075	311 156
RESULTAT DE LA PERIODE		4 517 708	13 253 639	4 128 313	11 516 763	16 016 078

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 517 708	13 253 639	4 128 313	11 516 763	16 016 078
Résultat d'exploitation	4 383 318	12 891 207	3 966 745	11 356 280	15 567 045
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	97 948	(47 855)	64 697	18 407	137 877
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	36 442	410 288	96 871	142 075	311 156
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	13 791 812	6 943 413	21 680 873	26 388 170	36 339 262
Souscriptions					
- Capital	129 417 414	419 500 830	137 234 686	462 554 171	663 978 369
- Régularisation des sommes non distribuables	4 083 604	6 475 224	4 205 864	6 520 526	12 788 747
- Régularisation des sommes distribuables	2 610 250	12 605 632	2 624 020	13 482 723	19 073 541
Rachats					
- Capital	(116 229 076)	(413 021 852)	(116 563 308)	(437 227 774)	(629 190 013)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 670 285)	(6 278 523)	(3 572 670)	(5 738 024)	(11 717 427)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 420 096)	(12 337 899)	(2 247 720)	(13 203 452)	(18 593 956)
VARIATION DE L'ACTIF NET	18 309 520	20 197 052	25 809 186	37 904 933	52 355 340
ACTIF NET					
En début de période	535 523 503	533 635 971	493 376 378	481 280 631	481 280 631
En fin de période	553 833 023	553 833 023	519 185 564	519 185 564	533 635 971
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	3 556 932	3 603 645	3 387 249	3 353 820	3 353 820
En fin de période	3 648 754	3 648 754	3 535 696	3 535 696	3 603 645
VALEUR LIQUIDATIVE	151,787	151,787	146,841	146,841	148,082
TAUX DE RENDEMENT	0,82%	2,50%	0,81%	2,33%	3,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La société "AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D: 395.193.489 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/09/2014	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		371 285 802	383 789 607	69,30%
Obligations des sociétés		131 896 388	135 020 111	24,38%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 320 000	1 345 010	0,24%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 050 000	1 071 426	0,19%
AIL 2010/1	13 000	260 000	265 266	0,05%
AIL 2011/1	20 000	800 000	815 727	0,15%
AIL 2012/1 F	19 000	1 140 000	1 160 839	0,21%
AIL 2013-1 TF	20 000	1 600 000	1 630 194	0,29%
AIL 2014-1 TF	10 000	1 000 000	1 009 920	0,18%
AMEN BANK 2006	34 000	1 020 000	1 051 659	0,19%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	6 452 160	6 477 542	1,17%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 820 000	1 821 217	0,33%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 312 000	2 316 433	0,42%

AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	800 000	801 532	0,14%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	3 522 453	3 522 873	0,64%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	266 600	266 634	0,05%
ATB 2007/1 A	8 000	240 000	243 795	0,04%
ATB 2007/1 D	8 000	576 000	587 147	0,11%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	1 250 000	1 270 524	0,23%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 034 656	0,37%
ATL 2009/3	30 000	600 000	618 534	0,11%
ATL 2010/1	70 000	1 400 000	1 408 538	0,25%
ATL 2010/2 TV	24 000	1 920 000	1 986 832	0,36%
ATL 2011 TF	25 000	2 500 000	2 578 767	0,47%
ATL 2012/1 TF	29 000	1 740 000	1 768 849	0,32%
ATL 2013-1 TF	30 000	3 000 000	3 072 434	0,55%
ATL 2013-2 TF	35 000	3 500 000	3 676 745	0,66%
ATL 2014-1	15 000	1 500 000	1 547 520	0,28%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	1 000 000	1 021 304	0,18%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	804 910	0,15%
ATTIJ.LEAS.2012/2 B	10 000	800 000	831 704	0,15%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	1 142 860	1 178 289	0,21%
ATTIJARI LEAS.2012 B	10 000	600 000	610 110	0,11%
ATTIJARI LEASING 2014	10 000	1 000 000	1 018 621	0,18%
BH 2009	75 000	6 345 000	6 546 954	1,18%
BH 2013-1	20 000	1 714 000	1 738 274	0,31%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	200 000	207 805	0,04%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 333 000	1 360 932	0,25%
BTE 2009	24 600	1 230 000	1 232 265	0,22%
BTE 2010 B	25 900	2 072 000	2 075 719	0,37%
BTE 2011 A	2 500	250 000	257 798	0,05%
BTE 2011 B	30 000	2 700 000	2 786 548	0,50%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 099 800	1 129 029	0,20%
BTK 2009 CAT.D	8 500	680 000	698 920	0,13%
BTK 2012/1 B	40 000	3 428 600	3 580 096	0,65%
CHO 2009	6 000	450 000	467 977	0,08%
CIL 2009/3	17 000	340 000	349 585	0,06%
CIL 2010/1	50 000	1 000 000	1 007 249	0,18%
CIL 2010/2	25 300	1 012 000	1 051 582	0,19%
CIL 2011/1 TF	12 000	480 000	493 193	0,09%
CIL 2011/1 TV	6 000	240 000	246 638	0,04%
CIL 2012/1 TF	20 000	1 200 000	1 229 195	0,22%
CIL 2012/2 TF	15 000	1 200 000	1 237 782	0,22%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 095 025	0,38%
CIL 2014/1	15 000	1 500 000	1 518 464	0,27%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 041 156	0,19%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	100 000	101 208	0,02%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	400 000	414 764	0,07%
HANNIBAL LEAS.2013/1	15 000	1 200 000	1 224 863	0,22%
HANNIBAL LEASE 2013/2	20 000	2 000 000	2 067 858	0,37%
HL 2012/1 TF 6.75%	6 000	360 000	360 160	0,07%
MEUBLATEX 2008	2 000	80 000	80 322	0,01%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 580 137	0,47%
SERVICOM 2012	8 000	640 000	658 680	0,12%
STB 2008/1	11 250	703 125	716 697	0,13%
STB 2008/2	27 000	1 856 250	1 915 755	0,35%
STB 2010/1	50 000	3 666 000	3 747 787	0,68%

TL 2009/2	18 000	360 000	367 522	0,07%
TL 2010/1	19 000	380 000	385 208	0,07%
TL 2010/2	22 000	880 000	912 967	0,16%
TL 2011/1 F	24 600	984 000	998 013	0,18%
TL 2011/2 F	27 700	1 662 000	1 734 394	0,31%
TL 2011/3 F	35 000	2 100 000	2 165 177	0,39%
TL 2012-2 B	20 000	2 000 000	2 072 662	0,37%
TL 2012/1 B TF	25 000	2 500 000	2 542 808	0,46%
TL 2013-1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 115 364	0,38%
TL 2014-1 CAT A TF	24 510	2 451 000	2 511 339	0,45%
TL SUB 2010 TV	10 000	400 000	411 098	0,07%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	500 000	519 170	0,09%
TL SUB 2013-2 CAT B	15 000	1 500 000	1 559 467	0,28%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	240 000	246 446	0,04%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	1 600 000	1 637 313	0,30%
UBCI 2013	15 000	1 500 000	1 527 498	0,28%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 000 000	1 008 745	0,18%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 999 500	2 017 825	0,36%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 750 000	3 786 547	0,68%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 550 000	2 562 676	0,46%
UIB 2011/2	42 000	2 999 640	3 088 465	0,56%
UIB 2012/1 A	40 000	3 428 400	3 553 384	0,64%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	200 000	206 050	0,04%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	1 000 000	1 054 005	0,19%
Obligations de L'ETAT		7 423 260	7 517 262	1,36%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	42 326	423 260	420 076	0,08%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	70 000	7 000 000	7 097 187	1,28%
Bons du trésor assimilables		213 290 083	218 787 169	39,50%
BTA 11/08/2022 5.60%	77 022	73 408 466	73 890 602	13,34%
BTA 12/02/2020 5.50%	32 010	30 893 931	31 832 765	5,75%
BTA 12/10/2015 5.00%	829	826 458	864 547	0,16%
BTA 12/10/2018 5.50%	62 646	60 845 005	63 561 700	11,48%
BTA 12/12/2016 5.25%	500	497 550	514 408	0,09%
BTA 14 OCTOBRE 2020	11 100	10 656 850	11 019 823	1,99%
BTA 15/01/2018 5.30%	2 573	2 535 728	2 630 480	0,47%
BTA MARS 2016 5.25%	438	437 684	447 966	0,08%
BTA MARS 2019 5.50%	33 900	33 188 411	34 024 878	6,14%
Bons du trésor zéro coupon		18 676 071	22 465 064	4,06%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 652 961	0,30%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	4 135 097	0,75%
BTZC OCT 2016	550	290 675	443 868	0,08%
BTZC OCT 2016	8 620	7 476 298	7 695 646	1,39%
BTZC OCT 2016	960	515 040	773 760	0,14%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	3 143 616	0,57%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 426 369	0,62%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 193 747	0,22%

Titres des Organismes de Placement Collectif		11 100 055	11 403 882	2,06%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		659 462	663 657	0,12%
FCC BIAT CREDIMMO 2 P2	1 000	207 308	208 597	0,04%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	452 154	455 060	0,08%
Titres d'OPCVM		9 840 593	9 907 095	1,79%
<u>Actions SICAV</u>				
GO SICAV	7 959	809 559	805 817	0,15%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 592 522	0,47%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 640 445	0,30%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 961 372	0,35%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 515 251	0,27%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	834 128	0,15%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	557 561	0,10%
<u>Parts des Fonds Commun de Placements</u>		600 000	833 129	0,15%
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	833 129	0,15%
TOTAL		382 385 857	395 193 489	71,36%
Pourcentage par rapport au total des actifs				71,04%

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 160.416.737 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
Dépôt à vue		22 792 264	22 954 839	4,14%
AMEN BANK SIEGE		3 415 578	3 425 073	0,62%
AMEN BANK CHARGUIA		2 562	2 583	0,00%
AMEN BANK NABEUL		56 253	56 592	0,01%
AMEN BANK SFAX		84 903	85 380	0,02%
AMEN BANK SOUSSE		2 787	4 193	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		19 230 181	19 381 019	3,50%
Dépôt à terme		47 000 000	48 002 789	8,67%
AMEN BANK CHARGUIA		930 000	959 952	0,17%
AMEN BANK NABEUL		310 000	319 477	0,06%
AMEN BANK SOUSSE		3 831 000	3 908 125	0,71%
AMEN BANK SFAX		2 046 000	2 110 545	0,38%
AMEN BANK SIEGE		724 000	740 608	0,13%
AMEN BANK PASTEUR		39 159 000	39 964 081	7,22%

Certificat de dépôt	28 500 000	27 968 065	28 139 928	5,08%
AMEN BANK du 05/04/2014 à 6,97% pour 360 jours	1 000 000	947 873	973 792	0,18%
AMEN BANK du 20/05/2014 à 6,97% pour 365 jours	2 000 000	1 894 394	1 933 164	0,35%
AMEN BANK du 20/05/2014 à 6,97% pour 365 jours	1 000 000	947 197	966 582	0,17%
UBCI du 28/05/2014 à 6,97% pour 365 jours	2 000 000	1 948 018	1 983 614	0,36%
AMEN BANK du 30/05/2014 à 6,57% pour 184 jours	1 500 000	1 421 810	1 448 742	0,26%
AMEN BANK du 02/09/2014 à 7,65% pour 365 jours	3 000 000	2 827 249	2 840 974	0,51%
AMEN BANK du 17/09/2014 à 4,50% pour 20 jours	500 000	499 002	499 701	0,09%
AMEN BANK du 21/09/2014 à 4,50% pour 10 jours	7 000 000	6 993 009	7 000 000	1,26%
AMEN BANK du 24/09/2014 à 4,50% pour 10 jours	500 000	499 501	499 850	0,09%
AMEN BANK du 27/09/2014 à 4,50% pour 10 jours	5 000 000	4 995 006	4 997 004	0,90%
AMEN BANK du 28/09/2014 à 4,50% pour 10 jours	5 000 000	4 995 006	4 996 504	0,90%
Billets de trésorerie pré-comptés	62 500 000	60 656 122	61 319 180	11,07%
TL au 25/05/2015 à 7,3% pour 360 jours	1 000 000	945 573	964 320	0,17%
TL au 17/03/2015 à 7,15% pour 190 jours	4 000 000	3 883 636	3 897 722	0,70%
TL au 01/10/2014 à 6,75% pour 30 jours	4 000 000	3 982 101	4 000 000	0,72%
TL au 11/03/2015 à 7,15% pour 180 jours	5 000 000	4 861 936	4 876 509	0,88%
TL au 21/05/2015 à 7,3% pour 365 jours	5 000 000	4 724 347	4 824 790	0,87%
Total émetteur TL	19 000 000	18 397 592	18 563 341	3,35%
TUNISIE FACTORING au 19/05/2015 à 7,4% pour 365 jours	1 500 000	1 416 250	1 447 226	0,26%
TUNISIE FACTORING au 02/06/2015 à 7,4% pour 365 jours	1 000 000	944 167	962 676	0,17%
TUNISIE FACTORING au 01/10/2014 à 6,93% pour 90 jours	1 000 000	986 376	1 000 000	0,18%
TUNISIE FACTORING au 30/04/2015 à 7,4% pour 365 jours	2 500 000	2 360 417	2 419 310	0,44%
TUNISIE FACTORING au 18/06/2015 à 7,4% pour 365 jours	2 000 000	1 888 334	1 920 457	0,35%
TUNISIE FACTORING au 22/07/2015 à 7,48% pour 365 jours	3 500 000	3 302 620	3 341 015	0,60%
TUNISIE FACTORING au 10/12/2014 à 7,1% pour 183 jours	3 000 000	2 916 397	2 968 021	0,54%
TUNISIE FACTORING au 17/10/2014 à 6,85% pour 30 jours	3 000 000	2 986 378	2 992 735	0,54%
TUNISIE FACTORING au 22/05/2015 à 7,4% pour 365 jours	3 000 000	2 832 500	2 893 076	0,52%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	20 500 000	19 633 440	19 944 514	3,60%

AMEN BANK au 29/10/2014 à 7,55% pour 90 jours	1 500 000	1 477 770	1 493 084	0,27%
Total émetteur AMEN BANK	1 500 000	1 477 770	1 493 084	0,27%
HBG au 30/10/2014 à 6,8% pour 90 jours	10 000 000	9 866 273	9 956 910	1,80%
Total émetteur HBG	10 000 000	9 866 273	9 956 910	1,80%
MODERN LEASING au 16/10/2014 à 7,15% pour 30 jours	1 000 000	995 262	997 631	0,18%
MODERN LEASING au 04/11/2014 à 7,10% pour 90 jours	2 000 000	1 972 095	1 989 458	0,36%
Total émetteur MODERN LEASING	3 000 000	2 967 357	2 987 089	0,54%
CIL au 23/12/2014 à 7,40% pour 90 jours	500 000	492 734	493 300	0,09%
CIL au 01/09/2015 à 7,50% pour 365 jours	1 500 000	1 415 198	1 422 168	0,26%
CIL au 20/10/2014 à 7,25% pour 90 jours	1 500 000	1 478 637	1 495 490	0,27%
CIL au 17/10/2014 à 7,25% pour 92 jours	1 500 000	1 478 171	1 496 204	0,27%
CIL au 29/12/2014 à 7,45% pour 91 jours	1 500 000	1 477 819	1 478 307	0,27%
CIL au 05/11/2014 à 7,35% pour 90 jours	2 000 000	1 971 130	1 988 773	0,36%
Total émetteur CIL	8 500 000	8 313 691	8 374 242	1,51%
Total général		158 416 451	160 416 737	28,96%
Pourcentage par rapport au total des actifs				28,84%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 Septembre 2014 un solde nul contre un solde de D : 515.679 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Vente BTA à recevoir		515 679	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Septembre	-	-	4 760 830
Total	-	515 679	4 760 830

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2014 à D : 1.404.799 contre D : 1.289.044 au 30.09.2013 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2014, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Montant HT	1 400 597	1 285 188	1 347 079
TVA	252 107	231 334	242 474
Total TTC	1 652 705	1 516 522	1 589 554
Retenue à la source	247 906	227 478	238 433
Net à payer	1 404 799	1 289 044	1 351 121

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014 à D : 1.045.101 contre D : 466.777 au 30.09.2013 , et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	46 001	42 371	45 463
Retenues à la source sur commissions	247 906	227 478	238 433
TCL à payer	5 174	5 991	5 441
intérêts intercalaires sur obligations	1 972	12 374	16 043
Achat titres à payer	-	-	156 747
Autres	6 584	7 655	7 655
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Septembre	737 465	170 909	-
Total	1 045 101	466 777	469 782

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	517 589 341
Nombre de titres	3 603 645
Nombre d'actionnaires	13 176

Souscriptions réalisées

Montant	419 500 830
Nombre de titres émis	2 920 717
Nombre d'actionnaires nouveaux	3 187

Rachats effectués

Montant	(413 021 852)
Nombre de titres rachetés	(2 875 608)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 711)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(47 855)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	410 288
Régularisation des sommes non distribuables	(4 165)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	16 046 630
Régularisation des résultats incorporés au capital	200 865

Capital au 30-09-2014

Montant	540 674 084
Nombre de titres	3 648 754
Nombre d'actionnaires	13 652

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 Mai 2014.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.473.901 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014, contre D 4.307.192 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	1 780 528	5 155 732	1 671 796	4 880 300	6 580 790
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA , BTZC)	2 684 434	8 266 611	2 620 928	6 835 525	9 498 127
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>					
- intérêts	8 939	30 045	14 468	45 735	58 504
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	350 696	-	359 621	359 621
TOTAL	4 473 901	13 803 083	4 307 192	12 121 181	16 497 042

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014 à D : 1.714.286, contre D : 1.305.713 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 et représente le montant des intérêts courus au titre du troisième trimestre 2014 sur les dépôts, les billets de trésorerie et les certificats de dépôt et se détaille ainsi

	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	651 046	1 641 384	545 996	1 490 518	2 149 152
Intérêts des certificats de dépôt	308 691	798 502	389 771	968 848	1 332 107
Intérêts des dépôts à vue	75 122	328 857	70 106	379 529	504 757
Intérêts des dépôts à terme	679 427	1 479 137	299 840	1 215 853	1 633 172
TOTAL	1 714 286	4 247 880	1 305 713	4 054 748	5 619 188

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014 à D : 1.652.705 contre D : 1.516.522 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 3ème trimestre 2014.

	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Année 2013
Rémunération du gestionnaire	1 652 705	4 736 302	1 516 522	4 419 268	6 008 822
TOTAL	1 652 705	4 736 302	1 516 522	4 419 268	6 008 822

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.07 au 30.09.2014 à D : 156.159 contre D : 148.590 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Année 2013
Redevance CMF	140 061	401 382	128 519	374 514	509 222
TCL	15 555	45 840	15 434	41 912	58 910
Autres	544	2 949	4 637	6 595	10 754
TOTAL	156 159	450 171	148 590	423 021	578 887

Note 14 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.357.825 , un actif net D : 5.344.204 et un bénéfice de la période de D : 37.780.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 octobre 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014

ACTIF	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	4 072 725	4 118 824	3 541 589
Actions, et droits rattachés		47	48	47
Obligations et valeurs assimilées		4 027 172	4 055 881	3 482 851
Tires des Organismes de Placement Collectif		45 506	62 895	58 691
Placements monétaires et disponibilités		1 281 217	1 213 174	1 051 149
Placements monétaires	5	1 264 721	1 211 000	1 045 338
Disponibilités		16 496	2 174	5 811
Créances d'exploitation	6	3 884	8 321	-
TOTAL ACTIF		5 357 825	5 340 319	4 592 738
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	11 171	11 001	10 870
Autres créditeurs divers	8	2 450	2 910	10 930
TOTAL PASSIF		13 621	13 911	21 800
ACTIF NET				
Capital	9	5 226 034	5 200 523	4 427 012
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		118 170	125 885	143 926
ACTIF NET		5 344 204	5 326 408	4 570 938
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 357 825	5 340 319	4 592 738

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	10	45 739	134 585	48 701	144 419	192 352
Revenus des actions		3	3	-	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		45 139	132 700	47 909	141 995	189 200
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		597	1 882	792	2 422	3 150
Revenus des placements monétaires	11	7 398	21 494	7 525	22 675	29 965
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		53 137	156 079	56 226	167 094	222 317
Charges de gestion des placements	12	(13 141)	(37 992)	(12 942)	(38 466)	(51 254)
REVENU NET DES PLACEMENTS		39 996	118 087	43 284	128 628	171 063
Autres produits		-	-	40	40	138
Autres charges	13	(1 751)	(4 741)	(1 740)	(5 844)	(7 542)
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 245	113 346	41 584	122 824	163 659
Régularisation du résultat d'exploitation		5 421	4 824	4 920	3 061	(19 733)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		43 666	118 170	46 504	125 885	143 926
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 421)	(4 824)	(4 920)	(3 061)	19 733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(725)	13 278	(3 792)	(5 347)	(497)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		260	(9 481)	1 100	13 812	7 104
RESULTAT DE LA PERIODE		37 780	117 143	38 892	131 289	170 266

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	37 780	117 143	38 892	131 289	170 266
Résultat d'exploitation	38 245	113 346	41 584	122 824	163 659
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur tit	(725)	13 278	(3 792)	(5 347)	(497)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	260	(9 481)	1 100	13 812	7 104
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	309 071	656 123	224 611	342 243	(452 204)
Souscriptions					
- Capital	867 210	3 351 409	1 182 473	3 903 353	4 851 819
- Régularisation des sommes non distribuables	28 867	52 249	40 014	58 005	89 690
- Régularisation des sommes distribuables	16 358	101 303	24 587	157 159	185 528
Rachats					
- Capital	(573 347)	(2 720 685)	(969 966)	(3 574 929)	(5 270 127)
- Régularisation des sommes non distribuables	(19 080)	(31 674)	(32 830)	(47 247)	(103 853)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 937)	(96 479)	(19 667)	(154 098)	(205 261)
VARIATION DE L'ACTIF NET	346 851	773 266	263 503	473 532	(281 938)
ACTIF NET					
En début de période	4 997 353	4 570 938	5 062 905	4 852 876	4 852 876
En fin de période	5 344 204	5 344 204	5 326 408	5 326 408	4 570 938
NOMBRE D'ACTION					
En début de période	99 715	92 664	104 218	101 711	101 711
En fin de période	105 866	105 866	108 814	108 814	92 664
VALEUR LIQUIDATIVE	50,481	50,481	48,950	48,950	49,328
TAUX DE RENDEMENT	0,73%	2,34%	0,76%	2,59%	3,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014, à D : 4.072.725 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
Actions et droits rattachés		36	47	0,00%
Actions,& droits rattachés admis à la cote		36	47	0,00%
TPR	11	36	47	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		3 926 350	4 027 172	75,36%
Obligations des sociétés		954 586	982 275	18,38%
AMEN BANK 2006	1 000	30 000	30 931	0,58%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	80 153	1,50%
ATL 2010/2 TV	1 000	80 000	82 785	1,55%
BTE 2010 B	600	48 000	48 086	0,90%
CIL 2010/2	700	28 000	29 095	0,54%
CIL 2011/1 TF	1 000	40 000	41 099	0,77%
TL 2011/1 F	1 000	40 000	40 570	0,76%
TL 2011/3 F	1 000	60 000	61 845	1,16%
TL 2012-2 B	500	50 000	51 817	0,97%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	81 370	1,52%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	105 768	1,98%
UIB 2011/1 TR B	500	42 500	42 711	0,80%
UIB 2011/2	1 500	104 666	108 376	2,03%
UIB 2012/1 A	2 000	171 420	177 669	3,32%
Obligations de l'Etat		11 149	11 315	0,21%
Emprunt national 2014	1 138	11 149	11 315	0,21%
Bons du Trésor Assimilables		2 315 681	2 371 154	44,37%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	49 896	0,93%
BTA 03 2019 5.5%	225	220 725	226 258	4,23%
BTA 08 2022 5.6%	338	322 449	324 565	6,07%
BTA 10 2018 5.50%	200	196 640	205 259	3,84%
BTA 02 2015 7.00%	256	264 806	266 741	4,99%
BTA 12 2016 5.25%	400	397 416	411 961	7,71%
BTA 03 2016 5.25%	700	700 350	716 612	13,41%
BTA 02 2020 5.5%	170	164 495	169 862	3,18%
Bons du Trésor Zéro Coupon		644 934	662 428	12,40%
BTZC 10 2016	200	173 464	178 553	3,34%
BTZC 10 2016	542	471 470	483 875	9,05%
Titres des Organismes de Placement Collectif		45 215	45 506	0,85%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	45 215	45 506	0,85%
Total		3 971 601	4 072 725	76,21%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,01%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 1.264.721 contre D : 1.211.000 au 30.09.2013, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
Billets de trésorerie	400 000	391 651	395 263	7,40%
Tunisie factoring au 02/12/2014	200 000	194 589	198 136	3,71%
CIL au 29/12/2014	200 000	197 062	197 127	3,69%
Dépôt à vue		773 180	776 706	14,53%
Amen bank pasteur		773 180	776 706	14,53%
Dépôt à terme		90 000	92 751	1,74%
Amen bank pasteur		90 000	92 751	1,74%
Total général		1 254 831	1 264 721	23,67%
Pourcentage par rapport au total des actifs				23,61%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2014 à D : 3.884 contre D : 8.321 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Septembre	3 029	8 321	-
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	855	-	-
Total	3 884	8 321	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2014 à D : 11.171, contre D : 11.001 au 30.09.2013 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Juin au 30 Septembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Montant HT	11 137	10 968	10 837
TVA	2 005	1 974	1 951
Total TTC	13 142	12 942	12 788
Retenue à la source	1 971	1 941	1 918
Net à payer	11 171	11 001	10 870

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014 à D : 2.450, contre D : 2.910 au 30.09.2013, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	434	427	387
Retenues à la source à payer	1 971	1 941	1 918
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	8 582
TCL	45	49	43
Intérêts intercalaires sur obligations	-	493	-
Total	2 450	2 910	10 930

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	4 427 012
Nombre de titres	92 664
Nombre d'actionnaires	688

Souscriptions réalisées

Montant	3 351 409
Nombre de titres émis	70 150
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(2 720 685)
Nombre de titres rachetés	(56 948)
Nombre d'actionnaires sortants	(118)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 278
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	(9 481)
Régularisation des sommes non distribuables	70
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	143 926
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	20 505

Capital au 30-09-2014

Montant	5 226 034
Nombre de titres	105 866
Nombre d'actionnaires	679

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2014.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres					
Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 45.739 , pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014, contre D : 48.701 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 et se détaillent comme suit :					
	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Revenus des actions et valeurs assimilées					
- dividendes	3	3	-	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	10 907	32 783	11 503	33 832	46 081
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA , BTZC)	34 232	99 917	36 406	108 163	143 119
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif					
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>					
- intérêts	597	1 882	792	2 422	3 150
TOTAL	45 739	134 585	48 701	144 419	192 352

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014 à D : 7.398 contre D : 7.525 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2014 sur les dépôts à vue, les dépôts à terme et les billets de trésorerie, et se détaille comme

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue	3 527	10 142	3 319	10 151	13 735
Intérêts des dépôts à terme	1 041	2 751	-	-	-
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	2 830	8 601	4 206	10 691	14 397
Intérêts des BTC	-	-	-	1 833	1 833
TOTAL	7 398	21 494	7 525	22 675	29 965

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 13.141 contre D : 12.942 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2014.

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Commission de gestion	13 141	37 992	12 942	38 466	51 254
Total	13 141	37 992	12 942	38 466	51 254

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à D : 1.751 contre D : 1.740 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	du 01/07 au 30/09/2013	du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Redevance CMF	1 314	3 799	1 294	3 839	5 118
TCL	133	412	143	1 383	1 523
Autres	304	530	303	622	901
Total	1 751	4 741	1 740	5 844	7 542

Note 14 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

